

rables messieurs sur ce point, et je crois sincèrement qu'il a dû y avoir quelque sujet de querelle, et je n'épargnerai pas l'honorable député dans cette affaire, mais je désire que le chemin soit construit et que l'on n'y mette pas d'obstacle. Le sentiment règne cependant, malgré les remarques de l'honorable député de Toronto-Ouest, et j'ai tout autant droit de croire l'honorable député de King (M. Woodworth), et je crois que ce dernier n'a peut-être pas été traité avec justice dans cette affaire. Je crois qu'il a démontré que sa position était aussi bonne au sujet de cette transaction que l'a fait l'honorable député de Toronto-Ouest, et j'aurais aimé à voir le gouvernement nommer immédiatement des syndics après avoir donné à l'honorable député une indemnité raisonnable pour la peine qu'il s'était donnée, les dépenses qu'il avait faites et le temps qu'il avait perdu, car je crois qu'il est impossible que des honorables députés se mettent à la tête d'une entreprise de chemin de fer comme celle-là, sans espérer de recevoir quelque récompense. Je serais beaucoup plus satisfait si le gouvernement nommait des syndics chargés de voir dans tous les cas à ce que les propriétaires de cette charte ne reçoivent qu'un montant raisonnable, une considération équitable. En même temps, il m'est impossible de voter pour l'amendement de l'honorable député de Northumberland, simplement parce que son adoption aurait pour effet de retarder pendant un temps incertain la construction de ce chemin de fer si important.

M. LISTER. La seule chose vraie que l'honorable propriétaire ait dite, c'est que la difficulté au sujet de cette affaire est que le prix était trop élevé.

M. L'ORATEUR : A l'ordre. Je crois que l'honorable député ne devrait pas dire que c'est la seule chose vraie.

M. LISTER : Une des choses vraies et probablement la plus vraie, c'est que le prix de la charte était trop élevé. L'honorable député de Toronto-Ouest à ce qu'il paraît a contrôlé cette charte pendant quelque temps, et, pour une raison qui n'a pas été expliquée ici ce soir ce chemin n'a pas été construit. Je crois être l'interprète des sentiments de tous les honorables députés de la gauche de même que de la droite en disant qu'il n'est personne dans cette Chambre qui ne désire que ce chemin soit construit, personne qui ne désire que l'on fasse disparaître les difficultés qu'éprouvent aujourd'hui les colons du Nord-Ouest, et qui n'accueilleraient pas avec plaisir, j'en suis sûr, toute compagnie disposée à entreprendre de construire promptement ce chemin ; mais je dis que le gouvernement ne remplit pas son devoir en laissant la construction du chemin entre les mains des hommes qui possèdent actuellement la charte. Je dis qu'en présence des révélations qui ont été faites ici ce soir, et dans le comité depuis deux ou trois semaines, ce sera un scandale de voir le gouvernement laisser le contrôle de ce chemin entre les mains des hommes qui l'ont actuellement.

Nous voyons que l'honorable député de Toronto-Ouest et ses amis qui composent le bureau de direction ne sont pas du tout des constructeurs de chemins de fer, qu'ils n'ont jamais eu rien à faire dans la construction de chemins de fer. La plupart d'entre eux je crois sont des avocats pratiquant dans la ville de Toronto. Ils n'ont jamais rien connu en fait de chemins de fer, et je ne suppose pas qu'ils désirent rien connaître, mais seulement se débarrasser de ce chemin. Nous voyons en ce moment cet honorable député qui appuie le gouvernement obtenir de ce dernier la concession de ces terres, et nous voyons le gouvernement, au mépris de la promesse qu'il a faite dans la salle du comité, au mépris de la demande qu'il a faite à cet honorable député de fournir au comité des preuves qu'il était capable de construire le chemin, demander au parlement de lui permettre de garder le contrôle du chemin et de prolonger le délai dans lequel il devra le terminer. Je dis, M. l'Orateur, qu'il est monstrueux de permettre à des membres du parlement, représentant ici le peuple, de trafiquer sur des chartes de chemins de fer. C'est un fait bien connu que plusieurs députés de

la droite ont reçu des faveurs de ce genre, et je le répète c'est un scandale, c'est une honte pour cette législature de permettre une pareille chose. Si le gouvernement ne s'empare pas de cette question après qu'on la lui a exposée avec des preuves qui ne peuvent être contredites, s'il ne lave pas cette compagnie de la tache que lui a infligée l'honorable député de Toronto-Ouest, il sera aussi coupable que lui aux yeux du pays.

L'honorable député de Wellington peut à son aise accuser la législature locale d'avoir fait ceci. On ne peut porter une seule accusation contre des honorables députés de la droite sans que quelqu'un d'eux s'écrie : " Oh ! mais vous avez fait la même chose." Or je défie cet honorable député de nommer un seul membre de la législature locale qui fût un promoteur d'une compagnie de chemin de fer recevant des subventions de la législature locale durant tout le temps que mon honorable chef avait la direction de cette législature ou depuis cette époque. Nous savons tous, M. l'Orateur, que sans l'honorable chef de l'opposition la province d'Ontario aurait manqué de facilités de chemins de fer. On sentait que la province étant prospère, et il était du devoir du gouvernement d'appliquer ses surplus à l'établissement du pays. C'était une sage politique, comme l'expérience la démontré. Les rôles d'évaluations dans toutes cette province en font foi. Il n'y avait rien de mal à cela. Aucun député de la gauche de cette Chambre n'objecte à ce qu'on subventionne des chemins de fer ; mais ce à quoi nous objectons, c'est que des membres du parlement viennent dans cette Chambre demander des faveurs qui doivent inévitablement les enchaîner, qui doivent nécessairement détruire l'indépendance qu'ils devraient avoir lorsqu'ils viennent ici représenter leurs commettants. Je dis que c'est une chose à laquelle on devrait mettre fin. C'est une honte nationale de voir siéger dans cette Chambre des hommes qui reçoivent du gouvernement des subventions en argent et en terre pour la construction de chemins de fer, qui cherchent à obtenir de ce parlement des chartes dans l'unique but d'en faire un commerce. La preuve établit que cette charte n'a été obtenue que dans ce but, et je dois répéter ce qu'a dit mon chef, que cette Chambre devrait mettre fin à cette saleté, qu'elle devrait refuser d'étendre cette charte. Si le gouvernement désire que ce chemin soit construit, il a le pouvoir d'en assurer la construction. Qu'il fasse ce qu'il a fait lorsqu'il a donné une charte à la compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien. Il n'est pas nécessaire qu'un bill soit passé ici, il a un pouvoir inhérent d'accorder une charte par lettres patentes à toute compagnie à qui il juge à propos d'en accorder. La construction ne présente aucune difficulté, et le parlement peut en même temps se laver de cet acte inique et qui avilit le parlement aux yeux du public. Je voterai avec beaucoup de plaisir pour l'amendement, et j'espère sincèrement qu'elle sera adoptée.

M. HESSON : Il y a environ un an j'ai eu l'occasion de présenter au sujet de la charte qui fait actuellement le sujet de cette discussion, des pétitions du Manitoba et du Nord-Ouest, demandant au gouvernement d'aider à une compagnie qui possédait alors la charte pour lui permettre de passer un contrat pour construire ce chemin. La pétition exposait les difficultés dont souffrait la population, la nécessité de leur donner un débouché, et faisait remarquer qu'elle avait été trompée des années auparavant, lorsque la voie ferrée avait été détournée du premier tracé et que leur condition était maintenant telle que si on ne lui accordait pas quelque secours elle serait forcée de s'éloigner de la région où elle s'était établie. J'ai présenté à la Chambre des pétitions signées par un grand nombre d'anciens habitants de mon comté qui étaient allés se fixer dans cette nouvelle contrée. Je me suis vivement intéressé à cette question, et le gouvernement a consenti à accorder à cette ligne les mêmes privilèges qu'il avait donné aux chemins de fer du Manitoba et Nord-Ouest, et du Manitoba et Sud-Ouest.